



Objectifs de la formation

Savoir définir et identifier un trouble du voisinage

Connaître le processus d'intervention des élus et leurs responsabilités

La médiation et la démarche de contentieux en matière de troubles du voisinage

Vendredi 10 mars 2023

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : **4 heures**

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Qu'est-ce qu'un trouble de voisinage ?**
- **Les différents troubles de voisinage :**
 - Les animaux
 - Les odeurs
 - La végétation
 - Les déchets sauvages
 - Le visuel
 - Le bruit
 - Les bruits liés à l'activité professionnelle
 - Les bruits de chantiers
 - L'eau
- **Le règlement des litiges**
- **Rôle et responsabilité des élus**
- **La médiation**
- **Le contentieux**

>> **S'inscrire via l'UDM24**

Financement par la commune

Ou bien

>> **Utiliser votre DIF élu**

Financement par la CDC

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires